

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél. : 02 54 88 58 28
Fax. : 02 54 88 58 08

Enlèvement des encombrants

Liste non exhaustive

REGLEMENT

- La collecte est réalisée tous les trois mois,
- Elle s'effectue au porte à porte,
- Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir pour 7 heures,
- Les gros volumes ainsi que les objets très lourds ne pouvant être soulevés par deux personnes, ne seront pas collectés,
 - Afin de faciliter la collecte, grouper les petits objets,
 - Les encombrants peuvent être apportés aux déchetteries aux jours et heures d'ouverture.

DECHETS COLLECTES

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| ✚ Sommier, matelas | ✚ Canapés, meubles |
| ✚ Electroménagers | ✚ Portes et barrières |
| ✚ Lavabos, éviers... | ✚ Poste de télévision |
| ✚ Vieux vélos, cyclomoteurs | ✚ Batteries |
| ✚ Petite motoculture | ✚ Moquette |
| ✚ Récipients vides en métal | ✚ Petits bidons |
| ✚ Tôles ferraille | ✚ Grillage en petite quantité |
| ✚ Cumulus | ✚ Palettes |

DECHETS NON COLLECTES

- ❖ Les déchets de démolition (cailloux, terre et gravats)
- ❖ Les déchets végétaux
- ❖ Tout objet qui de par leur poids ou dimension ne permettent pas leur enlèvement dans la benne
 - ❖ Les déchets en provenance d'exploitations agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales
 - ❖ Cartons (à déposer avec les sacs jaunes)

En cas d'interrogation, n'hésitez pas à contacter les services du S.M.I.C.T.O.M.

Le Président
Jean-Michel DEZELU